



La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse et du Midi-Toulousain a conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux, en date du 30 septembre 2005, un avenant au contrat de liquidité existant en vue de sa mise en conformité avec la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF le 22 mars 2005.